

## CHARTRE DE QUALITE HOST FAMILIES IN PARIS

La chartre de qualité fixe les droits et les devoirs des personnes hébergées par l'intermédiaire de Host Families in Paris. Elle repose sur des principes de tolérance réciproque et de respect de l'autre, et permet ainsi à la personne hébergée une immersion familiale réussie et à la famille accueillante une relation enrichissante et un accueil pleinement réussi.

### L'étudiant ou l'hôte hébergé

- Au moins 2 semaines avant votre arrivée, nous vous conseillons d'envoyer une lettre à votre famille d'accueil avec :
  - Une brève description de vous-même
  - Votre heure d'arrivée à l'aéroport (y compris le numéro de vol)
  - Les raisons de votre visite en France
  - Vos perspectives culturelles et caractéristiques personnelles qui contribueront à la vie en famille
- Respectez et faites l'effort de vous adapter aux pratiques, rythme et habitudes de votre famille d'accueil
- Respectez l'intimité de la famille
- Veuillez à n pas nuire à la tranquillité de la maison avec des nuisances sonores (musique trop forte et tardive dans la chambre, par exemple) ou en occupant inutilement certains espaces communs
- Adhérez aux règles de l'étiquette sociale : par exemple, faites l'effort de dire "bonjour", "merci", "au revoir" ou en proposant d'aider à débarrasser la table, de faire la vaisselle après le dîner, etc.
- Hygiène et propreté :
  - Faites votre propre lit et maintenez votre chambre et vos affaires personnelles rangées afin que le ménage puisse être effectué
  - Assurez-vous de laisser la cuisine, la salle de bains et les WC propres après utilisation
  - Si vos affaires personnelles sont lavées à la maison, la pratique normale est d'une fois par semaine
  - Demandez ou vous pouvez tendre votre linge. Vous aurez accès à la planche et au fer à repasser
  - Nourriture dans la chambre : demandez l'autorisation
  - N'accrochez rien sur les murs de votre chambre
- Repas :
  - Petit-déjeuner à la française : boisson chaude (thé/café/lait), céréales ou pain, beurre et confiture. Si vous avez besoin de manger autre chose, vous devrez l'acheter vous-même. Vous ne serez pas tenu de prendre le petit-déjeuner avec la famille : les horaires de travail et/ou d'étude n'étant pas toujours compatibles avec un petit-déjeuner pris en commun. Assurez-vous de laisser la cuisine propre après l'utilisation. Il est conseillé à la famille de fixer en accord avec l'hôte hébergé et ce, dès son arrivée, les horaires du petit déjeuner.
  - Déjeuner : le déjeuner est de la responsabilité de l'étudiant/l'hôte hébergé. Mettez-vous d'accord avec votre famille d'accueil sur l'utilisation de la cuisine et les horaires. Assurez-vous de laisser la cuisine propre après utilisation
  - Dîner : respectez les horaires de repas indiqués par la famille. Prévenez suffisamment de temps à l'avance si vous ne pouvez pas venir dîner ou si vous êtes en retard afin que la famille puisse faire le nécessaire. Le nombre de dîners par semaine est de 1 à 7 suivant la formule ½ pension choisie
- Accès à la cuisine : rangez votre nourriture personnelle dans l'endroit indiqué par la famille
- Accès à la salle de bains : accès libre. Néanmoins des douches longues et multiples dans la journée ne sont pas dans les habitudes locales. Assurez-vous d'avoir les prises appropriées pour vos appareils électriques
- Visiteurs :
  - Les visiteurs (de jour ou de nuit) ne sont pas autorisés sauf accord de la famille
  - Les horaires, la fréquence et le type de visiteurs doivent être approuvés par la famille
  - L'accès aux pièces non réservées à la famille se fait d'un commun accord
- Téléphone :
  - Si la famille a une ligne fixe, des appels peuvent être reçus sur le téléphone de la famille mais doivent rester brefs (afin d'éviter de bloquer la ligne trop longtemps) et pendant des horaires raisonnables : 9h00-21h00
  - Pour appeler, vous pouvez le faire depuis votre téléphone portable ou en utilisant une carte pré payée afin de ne pas faire payer la famille pour vos communications. Demandez l'accord de la famille à chaque fois que vous voulez utiliser le téléphone
- Télévision : demandez la permission de la regarder
- Si l'Internet ou le fax sont disponibles, demandez la permission avant de les utiliser
- Sauf accord contraire, il n'est pas autorisé de fumer dans la maison
- Assurance : un certificat d'assurance "multirisque habitation" sera demandé
- Electricité : éteignez la lumière quand vous quittez une pièce en dernier et baissez le chauffage quand vous quittez votre chambre
- Clés :
  - La perte des clés peut occasionner le remplacement de la serrure. Vous serez tenu responsable financièrement pour le remplacement des clés et serrures (attention car ceci peut coûter jusqu'à 500€)
  - Le jeu de clés reçu à l'arrivée doit être remis à votre départ

- Il n'y aura pas de relation financière, pour quelque raison que ce soit, entre l'étudiant/l'hôte hébergé et la famille
- Le renouvellement ou la prolongation du séjour doit être fait conjointement avec Host Families in Paris

## La famille d'accueil

- La famille d'accueil s'engagera à faciliter l'accès de l'étudiant/l'hôte hébergé à une culture, un mode de vie et à un pays qu'il ne connaît peut-être pas encore. Elle s'organise pour l'accueillir à son arrivée et lui réservera un accueil convivial et familial
- Elle prévoit une brève orientation du quartier pour montrer entre autres le chemin vers le métro le plus proche
- De temps en temps, elle invitera l'étudiant/l'hôte hébergé à venir faire des courses
- Elle respectera ses croyances, ses habitudes alimentaires et rituelles. Elle tiendra compte des allergies et autres conditions médicales
- Elle respectera son intimité, son sommeil et sa tranquillité en accordance avec le rythme normal d'une journée de travail
- La pleine participation de l'étudiant/l'hôte hébergé à la vie familiale sera laissée à la discrétion de la famille. La personne hébergée a accès en-dehors de sa propre chambre à la cuisine, à la salle de bains et aux sanitaires de l'appartement. L'accès aux autres parties de l'appartement est soumis à l'autorisation de la famille. Cette dernière pourra ainsi se "réserver" certaines pièces de l'habitation
- Cuisine : en dehors des moments des repas pris en commun, l'accès à la cuisine est autorisé, du moment que les étudiants respectent le rythme normal de la famille (respecter les horaires et ne pas manger trop tard par exemple). L'étudiant/l'hôte hébergé doit ranger la cuisine et la laisser propre après chaque utilisation. Indiquez un endroit au réfrigérateur et dans un placard dans lequel l'étudiant/l'hôte hébergé peut ranger sa nourriture personnelle
- Accès à la salle de bains : l'étudiant/l'hôte hébergé aura un accès libre tout en gardant en tête que des douches longues et multiples dans la journée ne sont pas dans les habitudes locales
- S'il y a une machine à laver à la maison, l'étudiant/l'hôte hébergé demandera les modalités de lavage de ses vêtements personnels. L'étudiant/l'hôte hébergé aura la possibilité d'étendre son linge lui-même et sera autorisé à utiliser le fer à repasser
- Le linge de maison sera fourni en quantité suffisante (draps, serviettes de toilette et de table). Ce linge sera entretenu et changé toutes les 2 semaines.
- Indiquer à l'étudiant/l'hôte hébergé la procédure à suivre en cas d'urgence d'électricité ou de plomberie, etc. Par exemple, fournir une liste de numéros de téléphone d'urgence ou des noms de voisins/contacts
- Repas :
  - La formule "petit-déjeuner" comprend le petit-déjeuner (thé/café/lait, céréales ou pain, confiture et beurre) quotidien. Etablissez l'horaire auquel le petit déjeuner peut être pris. La personne accueillie ne sera pas tenue de prendre le petit-déjeuner avec la famille : les horaires de travail et/ou d'étude n'étant pas toujours compatibles avec un petit-déjeuner pris en commun
  - La formule demi-pension comprend un petit-déjeuner quotidien et entre 1 et 7 dîners (selon la formule choisie) par semaine (hors week-end). Etablissez un planning des jours de repas pris ensemble
  - La personne accueillie qui aura choisi la formule demi-pension partagera le dîner avec la famille et respectera l'horaire convenu à son arrivée. En cas d'impossibilité de prise de repas avec la famille l'étudiant/l'hôte hébergé avertira le plus tôt possible la famille afin que celle-ci puisse prendre ses dispositions (lui laisser le repas par exemple)
  - Le dîner sera fonction des habitudes de la famille d'accueil et comprendra en règle générale une entrée, un plat courant (viande ou poisson accompagné de riz, pâtes, pommes de terre, légumes,...), du fromage et/ou un dessert.
- Si la famille a une ligne fixe, l'étudiant/l'hôte hébergé pourra utiliser le téléphone de la famille d'accueil pour recevoir des communications ; il devra utiliser une carte téléphonique prépayée afin de prendre à sa charge les communications qu'il passera. Ces communications devront être brèves afin de ne pas monopoliser la ligne. La personne hébergée devra tenir compte des éventuels décalages horaires entre son pays d'origine et la France, et éviter de passer ou de recevoir des appels trop matinaux ou trop tardifs. Une plage horaire de 9h00 à 21h00 est la règle
- Il est recommandé à l'hôte hébergé d'avoir son propre téléphone portable
- En principe, les personnes hébergées ne sont pas autorisées à fumer dans leur famille d'accueil. Cependant, liberté est laissée à chaque famille de déroger à la règle, et d'en définir les modalités (fréquence, plages horaires, et espaces réservés). Les membres fumeurs de la famille d'accueil veilleront à ne pas importuner leur(s) hôte(s) par une consommation excessive de tabac
- Un jeu de clés complet sera donné à l'étudiant/l'hôte hébergé à son arrivée
- Après entente au préalable avec la famille d'accueil sur leur fréquence, leur nature ainsi que sur les espaces réservés (chambre ou autres), l'étudiant/l'hôte hébergé pourra recevoir des visites ponctuelles
- La personne hébergée pourra avoir accès aux moyens de communication disponibles (télévision, télécopie, Internet, ...) après en avoir reçu l'autorisation et en avoir défini les modalités d'usage avec sa famille d'accueil.
- Il n'y aura pas de relation financière, pour quelque raison que ce soit, entre l'étudiant/l'hôte hébergé et la famille
- Le renouvellement ou la prolongation du séjour doit être fait conjointement avec Host Families in Paris
- L'hébergement est de deux types : en chambre simple ou en chambre double. La chambre simple est une chambre à destination exclusive de l'hôte hébergé. La chambre double est une chambre à deux lits, partagée par deux personnes (généralement d'un même groupe).

J'ai lu la charte de qualité ci-dessus et m'engage à la respecter

Date

NOM, prénom

signature